

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-352 du 26 décembre 1978

nommant le Camarade Lieutenant ZINZINDOHOUE Clément Délégué Militaire par intérim de la Province de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'ordonnance n° 77-38 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement modifié par le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 ;
- VU Le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU L'ordonnance n° 78-32 du 15 septembre 1978 portant création du poste de Délégué Militaire Provincial auprès des Préfets de Province.

Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 décembre 1978,

DECRETE

Article 1er : Le Camarade Lieutenant ZINZINDOHOUE Clément est nommé Délégué Militaire par intérim de la Province de l'Atacora.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 décembre 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

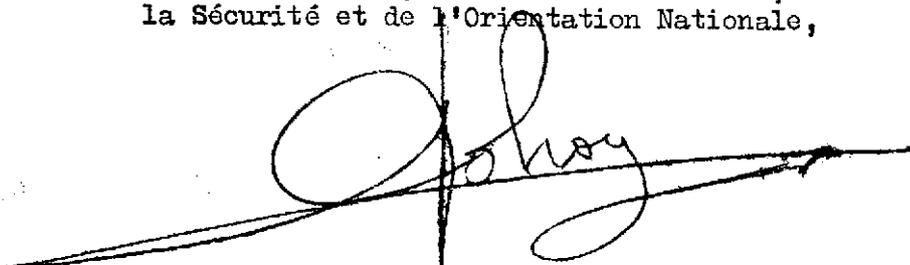
Mathieu KERIKOU

Le Ministre des Finances

  
Isidore AMOUSSOU

.../...

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de l'Intérieur, de  
la Sécurité et de l'Orientation Nationale,



Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations :

FR 8 CC du PRPB 6 CS 6 MISON 4 Cab.Mil. 8  
Etats-Major 8 Ministères 14 SGG 4 SPD 2  
Préfets 12 Délégués Militaires 6 DFE-DAJL-  
INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-  
Gde Chanc? DB-DCF 4 Solde 2 Trésor 4 DSI 4  
DAPAT au MISON 4 JORPB 1 BN-UNB-FASJEP 6  
DAI 1